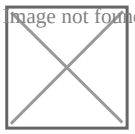

Demission aprés congés maternité

Par **tweety98**, le **24/05/2012** à **20:55**

Bonjour,

J'ai besoin d'un coup de pouce concernant une question que je me pose... je projette une seconde grossesse d'ici quelques temps et je souhaite également démissionner de mon boulot. J'ai essayé de négocier mon départ en vain... bref ma question est la suivante.

Dans le cas ou je donne ma démission, 1 mois avant la fin de mon congés maternité (dans ce cas, j'ai cru comprendre que je n'avais pas de préavis a faire) néanmoins est ce qu'a la fin de mon congés maternité, je peux travailler dessuite ? ou bien j'ai un délais a respecter ?

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **24/05/2012** à **22:20**

Bonjour,
Si vous donnez votre démission suffisamment tôt pour que le préavis soit inclus dans le congé maternité, je ne vois pas d'impossibilité pour être embauchée dans une autre entreprise dès son terme...

Par **tweety98**, le **24/05/2012** à **23:05**

:) merci pour votre réponse si rapide !

En fait sur beaucoup de textes que l'on retrouve sur le net ils parlent de "donner sa démission pour élever son enfants", c'est pourquoi je me demandai si on pouvait travailler après cette démission.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **P.M.**, le **24/05/2012** à **23:28**

Ce n'est pas pareil la démission pour élever son enfant est même avec un délai de

prévenance réduit de 15 jours...

Par **tweety98**, le **27/05/2012** à **21:00**

Merci bcp :) bonne continuation à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés